

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32243**

### Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XVI Métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage - Classe 2: Maréchal ferrant

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du maréchal ferrant avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la maréchalerie en protégeant les pieds et sabots des équidés ou bovidés. Cet artisan soigne et nettoie les sabots avant de fabriquer et poser les fers ou d'utiliser des fer prêt à l'emploi. Vieux métier de 3 000 ans, la maréchalerie bénéficie aujourd'hui des techniques de pose moderne avec l'emploi de plusieurs matériaux comprenant des fers en acier doux avec deux techniques de pose, l'une à chaud et l'autre à froid. Il pose également des fers en aluminium ou des fers en matières synthétiques (plastiques, nylon, kevlar, caoutchouc ...) ou en matières associées (acier-plastiques; aluminium-nylon ...). Chaque type de fer peut être cloué et/ou collé.

Les activités consistent à :

- Analyser la conformation générale du cheval et utiliser les outils de mesure du pied (planche, compas Finegan, TDL, mapping) ;
- Analyser le cheval en locomotion;
- Réaliser un ferrage adapté, en fonction des contraintes liées à l'aplomb, la conformation générale, la discipline, les pathologies du cheval et de ses objectifs de prescription,
- Équilibrer le centre de pression et le centre articulaire du pied en réalisant un parage et un ferrage appropriés ;
- Dialoguer avec un vétérinaire et proposer une prescription orthopédique ;
- Réaliser un ferrage orthopédique (en fonction d'une prescription vétérinaire) ;
- Réaliser des ferrages avec des matériaux composites, orthèses, plaques etc.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Évaluer la conformation, les aplombs, la lecture du pied, la base de sustentation, les tares, les points faibles et points forts.
- Évaluer le cheval en dynamique, les asymétries de mouvements, le geste, le posé et le départ du pied, la trajectoire du membre et la descente des boulets, la trajectoire des pressions.
- Apporter un choix de ferrure biomécaniquement cohérent sur des objectifs de maréchalerie.
- Réaliser du parage en utilisant ou non des outils de mesure.
- Ferrer un cheval en fers forgés, les ajuster, les brocher et réaliser la finition.
- Forger un fer orthopédique, ajusté au modèle fourni, en fonction des objectifs biomécaniques définis avec le vétérinaire.
- Forger tous types de fers en aluminium ou en acier, forger tous types d'outils de forge tels que définis dans le sujet imposé.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier en maréchalerie, à ce niveau de compétence, peu s'effectuer essentiellement en tant qu'artisan indépendant ou dans des contextes particuliers ( ex :Garde Républicaine.)

Artisan,

### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1502 : Podologie animale

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la maréchalerie comprenant la présentation de la réalisation d'une panoplie complète avec 18 fers et un outil. La réalisation de deux fers. Le ferrage des quatre pieds d'un cheval en fers forgés en fonction de l'analyse locomotrice. A partir d'une étude vétérinaire conduire l'étude d'un cas pathologique (descriptif de la boiterie, imagerie, objectifs...), finalisée par le choix de la ferrure et le forgeage du fer orthopédique choisi.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur

le site du COET-MOF.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.